

portant nomination des représentants de l'Etat au Conseil d'Administration du Centre National d'Appui aux Clubs 4-D des Jeunes Agriculteurs, Eleveurs, Pêcheurs et Artisans (C.N.A.C.).-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance n° 77 -32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le Décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 75-229 du 18 septembre 1975, portant attributions et réorganisation du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;
- VU l'Ordonnance n° 76-29 du 11 juin 1976, portant création du Centre National d'Appui aux Clubs 4-D des Jeunes Agriculteurs, Eleveurs, Pêcheurs et Artisans (C.N.A.C.) ;
- SUR Proposition du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;
- Le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 31 mai 1978,

D E C R E T E :

Article 1er :- Sont nommés représentants de l'Etat au Conseil d'Administration du Centre National d'Appui aux Clubs 4-D des Jeunes Agriculteurs, Eleveurs, Pêcheurs et Artisans (C.N.A.C.) les Camarades ci-après :

- GLODJINON Séverin : Représentant le Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative,
- ABOH Marc : Représentant le Ministre des Finances,
- VARISSOU Dine : Représentant le Ministre des Enseignements Technique et Supérieur,
- AKIBODE Yves : Représentant le Ministre du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures
- DOMINGO Benjamin : Représentant le Ministre de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports,
- FAGBEMI Manou Rafiou : Représentant le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale,

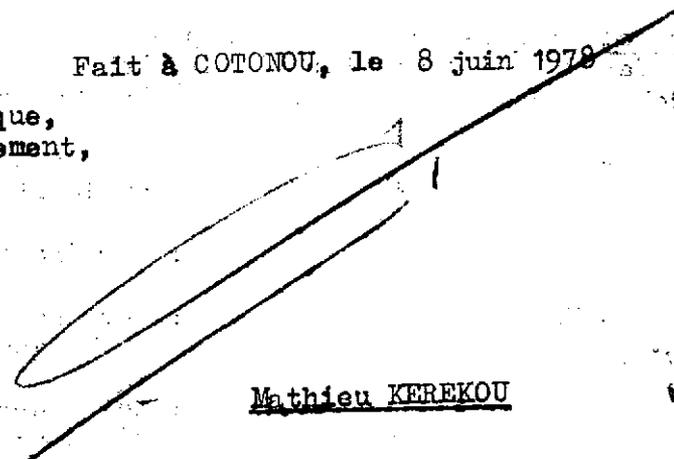
.../...

- HASSAN Djamioù : Représentant le Ministre de l'Enseignement du Premier Degré,
- AVOUNDOGBA Nathanaël : Représentant le Ministre de la Santé Publique,
- ELET Michel : Représentant le Ministre de la Justice, de la Législation et des Affaires Sociales,
- GBANHOUN Alphonse : Directeur du CARDER de l'Ouémé,
- HOUNKONNOU Dominique : Directeur du CARDER de l'Atlantique,
- DJIBRIL B. Honoré : Directeur du CARDER du Mono,
- GNONHOUE Hubert : Directeur du CARDER du Zou,
- SOGBOHOSSOU Anatole : Directeur du CARDER du Borgou,
- GBEGBELEGBE Patrice : Directeur du CARDER de l'Atacora,
- WEDE Thomas : Représentant des Clubs 4-D des Jeunes Ruraux de la Province de l'Atacora,
- SAKAMOHO Emile : Représentant des Clubs 4-D des Jeunes Ruraux de la Province du Borgou,
- AKONDJA Joseph : Représentant des Clubs 4-D des Jeunes Ruraux de la Province du Zou,
- KPADONOU Kétodji : Représentant des Clubs 4-D des Jeunes Ruraux de la Province du Mono,
- ANAGONOU Justin : Représentant des Clubs 4-D des Jeunes Ruraux de la Province de l'Atlantique,
- BOKO Joseph : Représentant des Clubs 4-D des Jeunes Ruraux de la Province de l'Ouémé.

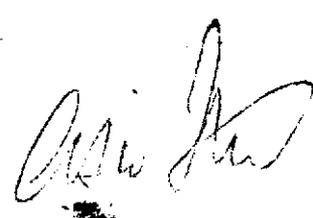
Article 2 :- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 8 juin 1978

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

le Ministre du Développement Rural et de
l'Action Coopérative,


Philippe AKPO

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MDZAC 5 autres Ministères 14 C.N.A.C. 6
DPE-DGAJI-INSAE 6 ICE 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 Membres du C.A. 21 BCP 1 UNB-FASJEP-BN 6
JORPB 1.-